

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le douze janvier deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (12) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (3) : M. Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à M. Thierry BENOIST
Mme Sylvie JAILLOUX pouvoir à Mme Chantal PACHET
Mme Delphine LESOURD pouvoir à Mme Sabrina MEYER

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 22 Novembre 2016. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Modification du tableau des effectifs : Création de postes – 037 210 001/2017 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget communal ;
Vu le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de créer deux postes pour satisfaire aux besoins des services, postes d'Adjoints techniques territoriaux afin d'assurer les missions de : - Agent technique polyvalent au Service Technique,

- Agent technique pour l'entretien des locaux municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1^{er} Février 2017 :
 - d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet pour le Service Technique, en tant que stagiaire,
 - d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 4/35^{ème} d'un temps plein, pour l'entretien des locaux municipaux, par un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-4 de la Loi N° 84-53 du 26/01/1984, l'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

2. Baux Ruraux : Renouvellement Bail M. PICHONNIERE – 037 210 002/2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance du bail concernant la location de parcelle D 74.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de renouveler le bail suivant :

➤ M. Charlie PICHONNIERE, 111, Les Sartiers 37500 CHINON :
Parcelle D 74 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX,
Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

3. Redevance Inhumation et Exhumation en terrain commun – 037 210 003/2017 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'inhumation et d'exhumation en terrain commun sont effectuées par le personnel communal, et, à ce titre, les Pompes Funèbres chargées des obsèques versent à la commune une redevance d'inhumation et d'exhumation.

Il propose de fixer le montant de cette redevance à 170 € pour les inhumations et les exhumations effectuées au cours de l'année 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant de la redevance d'inhumation et d'exhumation à 170 €,
Autorise le Maire à émettre le titre correspondant,
Dit que cette indemnité sera reversée en totalité au personnel communal chargé des inhumations et des exhumations.

4. Questions diverses :

- Convention de mutualisation du service de la Police municipale : Pour information, la convention a été modifiée le 04 Janvier 2017, suite à l'adhésion des communes d'AVOINE et de BEAUMONT EN VERON,
- Lecture courrier : Demande de Mme SOURDAIS de RIVARENNES, pour l'utilisation de la salle des fêtes pour une expo-vente photos. S'agissant d'une activité lucrative, le Conseil Municipal autorise la location à titre payant. Ne s'agissant pas d'une association de la commune, pas de tarif préférentiel.
- Courrier de Mme LAVEAU : Demande l'installation de ralentisseurs au lieu-dit « Les Caves des Hermites », suite à la vitesse excessive des voitures qui circulent. Après échanges avec le conseil et suite à plusieurs demandes de ce genre, Monsieur le Maire ira voir Mme LAVEAU afin de répondre à cette demande et justifier le refus du conseil. Un rappel sur la vitesse dans les zones habitées sera intégré dans le prochain Cerf-Volant.
- Demande de M. BURGARD : Suite à son installation, M. BURGARD demande l'autorisation d'occuper le domaine des Petites Landes à côté du local du Service technique, afin de pouvoir stocker des matériaux. Une autorisation provisoire va lui être accordée pour une année afin de l'aider pour le démarrage de son entreprise.
- Devis GOUGEON : un devis doit être signé afin de changer les battants des cloches de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 23 Janvier 2017

Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT